

Service des affaires juridiques de l'UTBM : saj@utbm.fr

Arrêté n°26 09 05 P
Arrêté portant composition du jury d'admission du Master délocalisé au Luxembourg
Domaine « Sciences, Technologie, Santé », Mention « Informatique »,
de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard
Et de la Chambre des salariés du Luxembourg

Le directeur

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;
Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;
Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2026 portant nomination du directeur de l'UTBM,
Vu les statuts de l'établissement ;
Vu le règlement des études Masters de l'année universitaire 2026-2027.*

Arrête

Article premier :

Le jury d'admission pour la deuxième année du Master délocalisé au Luxembourg, Domaine « Sciences, Technologie, Santé », Mention « Informatique », Parcours « IA et Santé » de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et de la Chambre des salariés du Luxembourg pour l'année universitaire 2026-2027 est composé comme suit :

Président du jury : Amir HAJJAM EL HASSANI

Membres du jury :

- Mylena RUNGE (CSL)
- Samuel AMET
- Mohamed KAS
- Yazan MUALLA

Article 2 :

Le jury d'admission pour la deuxième année du Master délocalisé au Luxembourg, Domaine « Sciences, Technologie, Santé », Mention « Informatique », Parcours « IA et Santé » de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et de la Chambre des salariés du Luxembourg pour l'année universitaire 2026-2027 se réunira le :

- **Jeudi 17 septembre 2026 à 10h00 - UTBM Salle H211-Chambre des salariés du Luxembourg**

Article 3 :

Le jury d'admission pour la deuxième année du Master délocalisé au Luxembourg, Domaine « Sciences, Technologie, Santé », Mention « Informatique », Parcours « Data sciences, infrastructure cloud et sécurité » de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et de la Chambre des salariés du Luxembourg pour l'année universitaire 2026-2027 est composé comme suit :

Président du jury : Amir HAJJAM EL HASSANI

Membres du jury :

- Mylena RUNGE (CSL)
- Corinne MIRABEL
- Sid Ahmed LAMROUS
- Abdeljalil ABBAS-TURKI
- Olivier GRUNDER

Article 4 :

Le jury d'admission pour la deuxième année du Master délocalisé au Luxembourg, Domaine « Sciences, Technologie, Santé », Mention « Informatique », Parcours « Data sciences, infrastructure cloud et sécurité » de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et de la Chambre des salariés du Luxembourg pour l'année universitaire 2026-2027 se réunira le :

- **Jeudi 24 septembre 2026 à 13h00 - UTBM Salle H211-Chambre des salariés du Luxembourg**

Article 5 : Transmission, Publication et Exécution

La Directrice générale des services de l'UTBM est chargée de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission au Recteur de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelier des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'UTBM et sur son portail d'information interne.

Sevenans, le 11 septembre 2026



Le Directeur de l'UTBM,
Abdellatif MIRAOU